

Fiche de conseils sur la conformité

Le ministère s'attend à ce que votre organisme soit toujours en conformité avec les mesures d'assurance de la qualité et les directives en matière de politique.

Nous recommandons aux personnes se préparant en vue d'un examen de la conformité d'adopter les stratégies suivantes, qui les aideront à évaluer leur conformité :

1. Veuillez lire le rapport d'inspection (la liste de vérification) pour déterminer quelles exigences votre organisme est censé remplir. Le nombre et la nature des exigences peuvent varier en fonction des types de services et de soutiens visés par l'inspection.
2. Pour chaque exigence sur laquelle portera l'inspection, consultez la section correspondante du document intitulé [Inspection de la conformité des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle \(SPDI\) : Liste des indicateurs](#), afin de vérifier que vous connaissez :
 - le but stratégique des exigences;
 - le degré de gravité des cas de non-conformité aux exigences en fonction du code couleur utilisé pour évaluer le risque : « immédiat » (rouge), « élevé » (jaune), « modéré » (bleu) et « faible » (vert);
 - les indicateurs examinés par les conseillers en programmes pour évaluer la conformité au cours des inspections;
 - des exemples de documents requis pour prouver la conformité (p. ex. la copie d'une politique, un plan de sécurité-incendie approuvé, une lettre confirmant la mise en œuvre de la mesure corrective, etc.).

* En vous préparant pour une inspection, vous devriez vous focaliser en premier lieu sur les indicateurs présentant un risque « immédiat » ou « élevé ».

3. Examinez et prenez connaissance des nombreux soutiens et documents que le ministère a élaborés pour aider votre organisme à se conformer aux exigences. Vous pourrez trouver un grand nombre de ces ressources sur http://gamtraining.net/files_french.html, incluant :
 - un module d'apprentissage en ligne sur les MAQ;
 - des copies électroniques de la liste des indicateurs applicable aux inspections de la conformité SPDI et des textes de loi et règlements pertinents, incluant la LSSISPDI et les MAQ;
 - des guides en langage simple, portant notamment sur les MAQ, sur la directive sur les plans de soutien au comportement et sur la planification axée sur la personne;
 - les lignes directrices et les formulaires relatifs aux signalements d'incident;
 - la liste des fournisseurs de moyens de contention physique approuvés par le ministère.

4. Enfin, nous vous encourageons à consulter vos collègues du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. De nombreux organismes provinciaux et locaux ont élaboré diverses ressources supplémentaires qui pourront vous être utiles. Ces organismes sont également susceptibles de vous aider en communiquant leurs politiques et consignes, leurs pratiques exemplaires et leurs modèles opérationnels, ainsi qu'en offrant une expertise, une rétroaction et des conseils.